



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

A New York: Michelle Reyes
Officier de liaison de la CCPI pour les
Amériques et l'Asie et le Pacifique
Tel: (+) 1 646 465 8520
E-mail: reyes@coalitionfortheicc.org

A Castries: Flavia Cherry
Directrice CAFRA St. Lucia
Tel : +7582852563
Email : cafraslu@hotmail.com

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

18 aout, 2010

La Coalition mondiale félicite Sainte Lucie désormais 113^e Etat Partie au Statut de Rome

La CCPI déclare que les Etats Parties du CARICOM ont franchi un pas de plus vers l'adhésion au nouveau système de justice internationale qu'ils ont aidés à mener

New York, NY– Le 18 aout 2010, Sainte Lucie a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) au siège de l'ONU, devenant ainsi le 113^e Etat Partie au traité de la CPI.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) – un réseau de plus de 2500 organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, indépendante et efficace et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité – loue la décision de la Sainte Lucie de rejoindre 112 autres nations autour du monde, y compris les autres membres de la communauté caribéenne, Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Guyane, St. Vincent-et-les-Grenadines, St-Kitts-et-Nevis, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, et la République Dominicaine, en tant qu'État Partie.

Les états des Caraïbes ont joué un rôle clé dans la création et la mise en œuvre de la CPI. En 1989, la Trinité-et-Tobago, menée par l'ancien Premier ministre A.N.R. Robinson, présenta un nouveau point à considérer sur l'ordre du jour à la 44^e Assemblée générale des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale. Dès la fin de l'année, la motion – qui était défendue par un nombre de pays, y compris tous les états

membres du CARICOM – s’est propulsée à travers le système de l’ONU et a abouti à la décision unanime en faveur de la création d’une cour pénale internationale. Cette manœuvre effrontée aida à établir le modèle de ce qui est maintenant dénommé la nouvelle architecture de la justice internationale.

La CCPI et ses membres ont mené une campagne de sensibilisation pour la ratification de la Sainte Lucie depuis 2005, quand ils ont rencontré les autorités gouvernementales, les ONG, et la presse afin de sensibiliser sur l’importance d’adhérer à la CPI.

« Les organisations de la société civile en Ste. Lucie ont participé activement au sein d’ateliers, de discussions et d’autres activités organisées pour mener à une meilleure compréhension de l’importance de la ratification du Statut de Rome. Ces activités ont largement contribué à générer le soutien des citoyens et à sensibiliser au rôle important joué par la CPI dans la promotion de la règle de la loi et la quête pour assurer que l’impunité ne règne pas, » déclara Flavia Cherry, Point Focal de la CCPI et Directrice de CAFRA à Ste. Lucie. « En ratifiant le Statut de Rome, Ste. Lucie est également devenue membre d’un des plus puissants instruments pour la protection des droits de la femme et l’avancement de la justice entre les sexes. Nous espérons que cet important pas en avant influencera aussi nos efforts nationaux et régionaux. »

« La CCPI croit fermement que la ratification de la Ste. Lucie aidera à pencher la balance en faveur de la CPI dans les Caraïbes et encouragera les membres restants du CARICOM à ratifier le Statut de Rome. L’adhésion totale de tous les membres du CARICOM démontrera, une fois encore, le soutien solide de la région caribéenne à la lutte contre l’impunité, » a dit Tanya Kanasios, Directrice de programmes de la CCPI.

La ratification, aujourd’hui, de la Ste. Lucie laisse les Bahamas, la Grenade, la Jamaïque et Haïti en tant que derniers états des Caraïbes à adhérer au Statut de Rome. Avec cette avancée majeure, la Ste. Lucie a adopté un instrument supplémentaire désigné à favoriser la responsabilisation et rejoint une communauté de nations du monde entier qui ont adhéré au système de Statut de Rome qui ne cesse de s’élargir.

BACKGROUND

113 pays ont rejoint la CPI, qui est la première cour internationale permanente du monde capable de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l’humanité et génocide. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n’interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n’ont pas la volonté d’enquêter et de poursuivre ces crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. La Cour a également émis douze mandats d’arrêt et trois citations à comparaître. Le Bureau du Procureur a déclaré qu’ils examinent au moins huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Côte d’Ivoire, en Géorgie, en Guinée et en Palestine.